



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

## Veille sur les opportunités de financement

011 / Novembre 2017

### ZOOM SUR...

#### ➤ Codéveloppement MALI // Programme "Mobilité Migrations pour le Développement (P2MD)"

Le programme Mobilité Migrations pour le Développement (P2MD) vise à valoriser et à mobiliser davantage la diaspora malienne en faveur du développement socio-économique du Mali à travers notamment l'accompagnement et le renforcement de ses interventions par un appui technique et/ou financier à ses projets. La composante 1 du PMMD s'intéresse plus particulièrement aux initiatives de développement local. La démarche se fonde sur une approche « double espace » auprès de la diaspora malienne dans les pays d'accueil et auprès des acteurs et populations locales au Mali, à la fois bénéficiaires des projets et responsables de leur exécution. Ce programme subventionne les **collectivités territoriales, les associations et/ou ONG maliennes** pour la réalisation de projets **impliquant la diaspora installée dans les pays de l'UE et/ou la CEDEAO**. La facilité cible les **projets intégrant une dimension productive** pouvant se traduire par exemple par la consolidation ou la création d'emplois durables, la génération de revenus, la construction/réhabilitation d'infrastructures facilitant l'activité (socio)économique etc. Les projets accompagnés doivent être cohérents avec les pratiques d'interventions de la diaspora, multiformes et multisectorielles et doivent viser à améliorer le cadre de vie des populations au Mali qu'à renforcer une démarche d'intervention innovante, où la diaspora malienne est un vecteur de financement, de transfert de compétences, de dialogue entre acteurs dans le pays d'accueil et le Mali, mais aussi de mobilisation d'autres compétences techniques et financières à l'extérieur. **Dans le cadre de ce programme, les porteurs de projets devront obligatoirement être en partenariat avec, au minimum, une association de la diaspora malienne basée en France ou dans la CEDEAO.** Le montant de la subvention accordée varie entre **15 000 000 Fcfa (environ 22 500 euros) et 30 000 000 FCFA (45 000 euros)**. La subvention doit représenter **au minimum 15 % du total** estimé des coûts éligibles de l'action et **au maximum 70%**. Les partenaires de la diaspora malienne doivent cofinancer l'action à hauteur **minimum de 10% du budget** total de l'action. Date limite de candidature : **15 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.forim.net/contenu/lancement-de-lappel-%C3%A0-projets-du-programme-mobilit%C3%A9-migrations-pour-le-d%C3%A9veloppement-p2md>

#### ➤ FORIM // Ouverture du dispositif « Coup de pouce » 2017 - 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme d'Appui à la Structuration et au Renforcement des Capacités d'action des OSIM et des réseaux d'OSIM » [SMA 4], le FORIM ouvre le dispositif « coup de pouce » 2017-2018 qui s'étend du **1er novembre 2017 au 31 décembre 2018**. Le dispositif « coup de pouce » vise à

labelliser des actions de proximité conduites directement par les organisations membres du FORIM (FOSIM/COSIM), ou parrainées par elles lorsque le portage des actions sera fait par une OSIM membre de leurs réseaux. Les actions soutenues devront œuvrer en faveur d'une meilleure intégration des personnes issues de l'immigration - notamment des femmes et des plus jeunes - en leur apportant un appui dans la mise en œuvre de leurs activités en France. Ces actions prendront la forme de rencontres thématiques, de formations à l'attention des OSIM, de création ou de diffusion d'outils... Les subventions octroyées par le Bureau du FORIM pour chaque dossier reçu varient entre **1000 et 3000 euros**. Les dossiers sont reçus au fil de l'eau et traités dès leur réception. La sélection des projets se fait par le Bureau du FORIM chaque mois.

Informations complémentaires : <http://www.forim.net/contenu/ouverture-du-dispositif-coup-de-pouce-2017-2018>

## Appels à projets en cours

### ➤ Région Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, **qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre**. Les projets doivent également répondre aux trois critères suivants : **i) le partenariat** dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet, **ii) la cohérence** avec les orientations prioritaires définies par les autorités nationales, régionales ou locales pour leur développement et **iii) l'aménagement** de leur territoire et l'appropriation par les populations bénéficiaires du projet et leur autonomisation. Une attention particulière sera accordée aux actions favorisant les orientations suivantes : **la promotion sociale et civique des femmes, le dialogue interculturel, les productions agricoles et alimentaires, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'accès à une eau de qualité**. Le développement économique comme moyen de lutter contre la pauvreté, la formation professionnelle et l'alphabétisation, facteurs d'insertion professionnelle, de développement économique et de lutte contre l'exode rural, seront également favorisés. Le niveau d'accompagnement des projets par la Région est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens). Le **taux maximum** d'intervention est de **30 % des dépenses éligibles** pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) **est faible et de 15 %** pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. Le financement doit être **impérativement accordé avant** le démarrage du projet. Il pourra concerner **un programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans)**. Date limite de candidature : **12 décembre 2017**.

Informations complémentaires : [http://www.bretagne.bzh/jcms/I\\_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale](http://www.bretagne.bzh/jcms/I_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale)

### ➤ Erasmus + // Coopération avec la société civile

Cet appel vise à offrir un soutien structurel, appelé «**subvention au fonctionnement**», à des organisations non gouvernementales européennes (ONGE) et à des réseaux européens actifs dans le domaine **de l'éducation et de la formation ou dans le domaine de la jeunesse**. Dans ce cadre, le présent appel à propositions octroiera le financement par le biais des deux lots suivants : **1) Coopération avec la société civile dans le domaine de l'Éducation et de la formation (lot 1), 2) Coopération avec la société civile dans le domaine de la Jeunesse (lot 2)**. Les organisations actives dans le domaine de la jeunesse qui seront soutenues dans le cadre de cet appel doivent mener des activités qui visent à : **i) renforcer la participation de tous les jeunes à la vie démocratique et citoyenne en Europe**; contribuer au débat relatif aux questions stratégiques qui concernent les jeunes et les organisations de

jeunesse au niveau européen, national, régional ou local, ainsi qu'au développement de ces questions; **ii) faire mieux entendre la voix des jeunes dans la société**; encourager le vote lors des élections du Parlement européen; et encourager l'autonomisation et la responsabilisation des jeunes au sein de la société ainsi que leur participation aux processus de décision ; **iii) promouvoir l'égalité des chances des jeunes**; faciliter la transition des jeunes vers l'âge adulte, en particulier l'intégration sur le marché de l'emploi et l'employabilité des jeunes; renforcer l'inclusion sociale de tous les jeunes et leur participation aux activités de solidarité, **iv) favoriser le développement des compétences et des aptitudes grâce à l'apprentissage non formel**, aux mouvements de jeunesse et à l'animation socio-éducative; favoriser les compétences numériques, l'apprentissage interculturel, la pensée critique, le respect de la diversité, ainsi que les valeurs de solidarité, d'égalité des chances et des droits de l'homme parmi les jeunes en Europe. Le budget total de l'Union européenne pour le co-financement de la coopération avec la société civile dans le domaine de la jeunesse s'élève à **4 000 000 EUR**. Date limite de candidature : **14 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/blog/481/17/Publication-de-l-appel-a-propositions-Cooperation-avec-la-societe-civile.html>

➤ **Région Occitanie // Développement des actions de prévention et de promotion de la santé des jeunes (15-25 ans)**

Pour réduire les inégalités sociales de santé des **jeunes de 15 à 25 ans** la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée entend développer des actions de prévention primaire envers tous les jeunes mais en mettant l'accent envers les jeunes sans qualification ou faiblement qualifiés, au travers du renforcement de leurs aptitudes individuelles notamment de leurs compétences psycho-sociales, de leur participation active au projet, de l'amélioration des partenariats et du renforcement des compétences des professionnels. Trois thématiques sont identifiées : **i) les addictions**, **ii) la vie affective et sexuelle** (représentations, prise de conscience et gestion des risques), **iii) le bien être** (renforcement de l'estime de soi, de la confiance dans l'avenir, relations à la violence agie ou subie, connaissance des points accueil écoute jeunes). Les subventions octroyées sont **plafonnées à 80% maximum des dépenses éligibles de l'action**. Date limite de candidature : **15 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Developpement-des-actions-de-prevention-et-de-36350>

➤ **Fondation Entreprendre // Déployer les elles - Favoriser la réussite des femmes entrepreneures**

La Fondation Entreprendre lance avec le soutien d'AXA France le programme Des Elles pour entreprendre. Une ambition : **faire décoller l'entrepreneuriat féminin en France**. Ce programme est structuré autour d'**1 engagement** : Apporter des solutions concrètes à des problèmes bien identifiés et de **4 piliers pour agir** : **i)** Une étude OpinionWay (<http://www.fondation-entreprendre.org/wp-content/uploads/2017/03/Etude-Parcours-de-vie-parcours-de-femmes-entrepreneurEs.pdf>) , **ii)** une campagne de communication sur les réseaux au travers de portraits vidéos d'entrepreneures, **iii)** des appels à projets et **iv)** un MOOC pour faciliter la recherche de fonds. Cet appel à projets cherche à soutenir : **1)** des solutions concrètes qui agissent sur la base d'un accompagnement plus individualisé et personnalisé. **2)** des outils innovants, faciles d'utilisation, à même de toucher un grand nombre de femmes (ex : tutos vidéos, trucs & astuces, hub pour faciliter l'orientation vers les bons services...). **3)** une offre intégrée quitte à se rapprocher et coopérer avec d'autres structures associatives pour répondre au mieux aux besoins. **4)** des solutions à même d'étonner le jury de cet appel à projet. Date limite de candidature : **15 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-entreprendre.org/blog/2017/03/20/lancement-du-programme-des-elles-pour-entreprendre/>

➤ **Région Ile-de-France // Fonds régional pour les Talents Emergents (FoRTE) – Subvention aux structures partenaires**

La subvention est versée à une structure artistique et culturelle qui accompagne le projet d'un ou plusieurs jeunes talents. En outre, l'aide permet aux jeunes artistes et créateurs, via la structure partenaire : **i)** De réaliser leur projet professionnel, un passeport vers la réussite professionnelle ; **ii)** De disposer de moyens pour leurs premières créations professionnelles ; **iii)** De mieux appréhender le domaine de création dans lequel ils veulent faire carrière (codes, enjeux, problématiques, marché, réglementations, tendances ...) ; **iv)** D'accéder à un réseau de professionnels reconnus ; **v)** D'obtenir une visibilité à l'échelle régionale, nationale voire internationale. Pour être éligible, la structure partenaire **s'engage à accompagner un ou plusieurs jeunes talents, avec le(s)quel(s) elle établit au préalable des modalités de partenariat via une lettre d'engagement ou une convention cosignée.** La structure partenaire soutient le projet d'un ou plusieurs jeunes talents qui doivent : **a)** être âgés de 18 à 30 ans et résider en Ile-de-France le temps de la durée du projet ; **b)** être diplômés d'une école d'art ou de culture, ou avoir suivi une formation qualifiante dans le secteur. Cette subvention est calculée sur la base des dépenses éligibles, qui incluent : **1)** la rémunération du ou des jeunes créateurs, pour 10 mois maximum ; **2)** Les frais de fonctionnement généraux relatifs au projet d'accompagnement, qui peuvent être pris en compte dans la limite de 20% du projet. Le soutien régional est **plafonné à 80% maximum des dépenses éligibles**, dans la limite d'une subvention régionale de **50 000€**. Date limite de candidature : **23 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-services/fonds-regional-talents-emergents-for-te-subvention-aux-structures-partenaires>

➤ **Fondation des Petits Frères des Pauvres // « Cultiver le lien intergénérationnel : se rencontrer, échanger, faire ensemble »**

Convaincue des effets bénéfiques de l'interaction entre les personnes âgées et les jeunes ou les moins jeunes, la Fondation des petits frères des Pauvres souhaite mettre en valeur des projets visant à cultiver ce lien intergénérationnel. Compte tenu de l'objet de la Fondation, son premier appel à projets **cible des actions qui accordent une attention particulière à la personne âgée afin de lutter contre son isolement et de valoriser sa place et son rôle dans la société.** Les projets éligibles doivent : **i)** contribuer à cultiver le lien entre les personnes âgées et les générations plus jeunes, conformément à la thématique retenue ; **ii)** mettre en œuvre une action concrète auprès du public cible Les projets d'études ou bien les projets tournés uniquement vers la communication, la recherche de fonds, etc. ne sont pas éligibles. **iii)** avoir une dimension collective ; **iv)** impliquer des bénévoles ; **v)** se dérouler en France ; **vi)** avoir un caractère innovant ; **vii)** présenter si possible un potentiel d'essaimage ; **viii)** prévoir une démarche d'évaluation des résultats. La dotation globale de l'appel à projets s'élève à **200 000€**. **10 projets seront retenus et obtiendront un financement entre 10 000€ et 30 000€.** Date limite de candidature : **24 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://fondation.petitsfreresdespauvres.fr/actualites/la-fondation-lance-son-premier-appel-a-projets.html>

➤ **Fondation M6 // Réinsertion des anciens détenus**

La Fondation M6 s'est donné deux missions : contribuer à la lutte contre la récidive par un engagement de terrain et favoriser le décroisement entre l'univers carcéral et la société civile afin de sensibiliser et changer

les regards sur le rôle de la prison. Et c'est autour de trois axes de travail qu'elle s'emploie à remplir ces missions : **i) L'accompagnement au retour vers l'emploi ; ii) La lutte contre l'illettrisme et l'accès à l'éducation ; iii) La culture comme vecteur de resocialisation.** Les projets présentés doivent : **a) Être destiné à l'univers carcéral et/ou aux personnes placées sous-main de justice ou étant récemment sorties de prison (- de 6 mois) ; b) Être mis en œuvre sur le territoire français ; c) Inclure un volet Insertion dans le cadre général du projet.** Date limite de candidature : **29 décembre 2017.**

Informations complémentaires : <http://www.groupem6.fr/engagements/la-fondation/#>

➤ **Fondation MONOPRIX // Aide aux populations fragiles au cœur des villes**

La Fondation Monoprix s'engage à mener des actions précises, à soutenir des projets venus d'associations d'intérêt général dans le but d'épauler et d'accompagner, au cœur des villes, celles et ceux qui sont les plus fragiles. Elle concentre ses actions sur axes majeurs et prioritaires : **i) Améliorer l'accès aux produits de première nécessité ; ii) Agir contre la solitude en ville.** Les projets présentés par les associations doivent **impérativement** s'inscrire dans ces priorités. L'équipe de la Fondation travaille ensuite avec l'association sur l'élaboration précise du projet. Les dotations s'élèvent en moyenne à **20 000 euros** par projet. Date limite de candidature : **29 décembre 2017.** Formulaire de dépôt : <http://www.fondationmonoprix.fr/deposer-un-projet/>.

Informations complémentaires : <http://www.fondationmonoprix.fr/nos-actions/les-projets-associatifs-soutenus/>.

➤ **Après Demain // Solitude : agir pour s'en sortir 2016 - 2017**

Pour travailler en profondeur les différentes facettes de la problématique de la perte de lien social, Après Demain a fait le choix **de spécifier périodiquement son approche et d'aborder ainsi successivement les différentes dimensions de la solitude.** L'année 2017 sera consacrée à l'accompagnement des projets concernant les thèmes suivants : ♦ **Isolement des proches aidants** : Personnes qui viennent en aide, de manière soutenue, à un membre de leur entourage en situation de dépendance. Cet accompagnement entraîne souvent une perte de lien social, un enfermement dans le couple aidant / aidé, une altération de la santé physique et psychique, une difficulté à cumuler vie professionnelle et vie d'aidant. ♦ **Solitude en milieu rural** : Personnes isolées pour des raisons géographiques, de perte de mobilité, d'une activité professionnelle peu propice aux échanges, de transformation progressive de la population locale qui déstabilise les équilibres sociaux, de disparition des services, des commerces, des activités de loisirs et de culture. ♦ **Parentalité complexe** : Parents en situation d'isolement et de perte de liens sociaux du fait de relations parent-enfant difficiles. Le Fonds se concentrera sur les initiatives en faveur de personnes habitant en régions **Pays de Loire ou Bretagne.** Le fonds de dotation apportera son soutien financier, pouvant être **pluriannuel, ainsi qu'un appui stratégique si nécessaire.** Date limite de candidature : **31 décembre 2017.**

Informations complémentaires : <http://www.apresdemain.org/appel-%C3%A0-projets-2016-2017>

➤ **Fondation Ensemble // Gestion durable de la pêche artisanale le long des côtes du Mozambique**

A travers cet appel à projets la Fondation cherche à **renforcer, répliquer et étendre le périmètre géographique des interventions et la mise en place de politiques.** Pour ce faire, la Fondation Ensemble souhaite renforcer sa collaboration avec ses partenaires actuels et de nouveaux partenaires travaillant ou cherchant à travailler sur ces problématiques à travers leur expérience et leurs actions sur le terrain, avec pour ambition de favoriser l'émergence de politiques d'envergure nationale. Elle souhaite également réaliser une évaluation globale de cette initiative et renforcer les synergies entre les partenaires sélectionnés pour le projet,

afin de créer une dynamique commune d'apprentissage, de capitalisation et de plaidoyer. Ainsi, cette initiative s'articule en trois axes complémentaires, pour lesquels nous lançons **trois appels à projet distincts** : i) Projets visant à inscrire la pêche artisanale dans une démarche de développement durable, avec plusieurs objectifs prioritaires et à travers différentes approches, comme le détaille l'Appel à projet spécial disponible [en anglais et en portugais](#) (date limite de soumission des notes succinctes le **2 février 2018**) ; ii) [Termes de référence pour l'évaluation globale de cette initiative](#) (en anglais) visant à soutenir la gestion durable de la pêche artisanale le long des côtes du Mozambique (date limite de réponse le **5 janvier 2018**); iii) [Termes de référence pour la capitalisation et le plaidoyer](#) (en anglais) afin de mieux soutenir la gestion durable de la pêche artisanale le long des côtes du Mozambique (date limite de réponse le **5 janvier 2018**).

Informations complémentaires : <http://www.fondationensemble.org/2017-special-call-for-proposals-sustainable-management-of-artisanal-fisheries-along-the-coast-of-mozambique-phase-ii/>

➤ [Mairie de Paris // Label Paris - Europe](#)

Le label Paris – Europe **soutient les projets qui font la promotion de l'Europe, de ses institutions et de sa pluralité culturelle sur le territoire parisien**. Les thèmes de la session 2018 sont : i) actions innovantes et ludiques pour favoriser une meilleure compréhension du projet et des valeurs européennes, ii) participation citoyenne, engagement collectif et émergence d'un espace public européen, pluralité culturelle européenne, iv) culture de l'égalité et de lutte contre toutes les formes de discriminations, v) économie sociale et solidaire, développement durable ; vi) échanges éducatifs internationaux, notamment numériques, vii) nouvelles technologies et projets innovants notamment dans l'espace public. La durée globale du projet objet de la subvention ne doit pas excéder **24 mois**. Le montant des subventions est compris **entre 1 000 et 10 000 euros** par lauréat. La demande de subvention ne peut excéder **les 50% du budget** global du projet. Le dépôt d'une demande de subvention se fait exclusivement via le Système d'Information Multi-service du Partenariat Associatif (SIMPA) : <https://services-certifies.apps.paris.fr/simpa/ASSO/>. Date limite de candidature : **12 janvier 2018**.

Informations complémentaires : [labeurope@paris.fr](mailto:labeurope@paris.fr)

➤ [Fondation de France// Allez les Filles !](#)

A travers cet appel à projets la fondation e France soutiendra des projets ayant pour objectif d'**utiliser la pratique sportive hebdomadaire comme un outil au service de l'insertion ou l'amélioration de la santé des jeunes femmes de 12 à 25 ans qui en sont éloignées au sein des quartiers populaires**. Les projets issus des zones rurales isolées peuvent aussi être étudiés. Les projets présélectionnés feront l'objet d'une instruction sur la base des critères suivants : i) les jeunes femmes doivent nécessairement avoir été pré-identifiées, être âgées de 12 à 25 ans et être originaires de territoires sensibles ou isolés ; ii) la pratique doit être hebdomadaire iii) le projet doit démontrer une double approche construite autour des jeunes femmes : sociale/sanitaire et sportive ; iv) la mobilisation des interlocuteurs de proximité (famille, entourage scolaire ou professionnel, tissu associatif...); v) la qualité et l'investissement des partenaires techniques, tels que l'articulation club sportif/centre social, club de prévention ou mission locale par exemple ; vi) la démonstration de l'opportunité de la demande par rapport aux constats et aux besoins repérés : pertinence du diagnostic, adéquation de la réponse, expérience et ancrage territorial du porteur de projet ; vii) les modalités d'adaptation et de pérennité de l'offre sportive aux besoins des jeunes filles : conditions d'accessibilité, modalités et niveau de l'encadrement, possibilités d'ouverture sur l'extérieur, pédagogie retenue, accompagnement proposé... ; viii) le potentiel de développement dans la durée et/ou de reproductibilité ; ix) la recherche obligatoire de co-financement. La Fondation de France **privilégiera les projets pluriannuels**. Le projet peut inclure, outre la

pratique sportive et l'accompagnement sanitaire et/ou social, **des actions de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique**. Date limite de candidature : **17 janvier 2018**

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/fr/allez-les-filles>

➤ **AFD // FISONG Protection sociale en milieu urbain 2018**

La finalité de la FISONG « Protection sociale en milieu urbain » 2018 est **d'appuyer la mise en œuvre de pratiques innovantes visant à améliorer l'offre ou l'accessibilité de programmes de protection sociale pour les populations urbaines les plus pauvres ou les plus vulnérables**. A travers cette FISONG, l'AFD recherche les articulations possibles entre ses interventions et les actions des ONG, en amont, pendant ou en aval de ses projets. Il s'agira donc de tirer des leçons des approches proposées par les ONG pour les actions ultérieures de l'AFD dans les projets de protection sociale. Les propositions présentées par les ONG devront cibler les groupes pauvres ou vulnérables des zones urbaines et travailler en appui ou en complément des programmes publics. Les projets pourront être situés dans chacun des états étrangers dans lesquels l'AFD est active (cf. site de l'AFD, peu importe la classification des pays en émergents ou autres [https://www.afd.fr/le-reseau-des-agences?term=node&tid\\_depth=229](https://www.afd.fr/le-reseau-des-agences?term=node&tid_depth=229)). Ils peuvent cibler les capitales ou les villes secondaires de ces pays. Les projets concernant **un seul pays seront privilégiés**, dans l'optique de simplifier la mise en œuvre. La durée moyenne d'un projet est **de trois ans**. Cette FISONG est dotée d'un montant **de 2,5 millions d'euros**. Elle vise à financer **2 à 3 projets** d'une durée moyenne **de 3 ans** et un dispositif de capitalisation pour un montant **de 100 000 EUR**. Un projet FISONG peut être cofinancé **à hauteur de 90% maximum du budget total** du projet soumis. **Les 10% restant ne doivent pas être de la valorisation**. Date limite de candidature : **31 janvier 2018**

Informations complémentaires : <https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>

➤ **Fondation de Lille // Fonds Solidarité Climat**

Dans le cadre de cet appel à projet, la dotation du Fonds Solidarité Climat sera **attribuée à des organismes à but non lucratif, qui auront présenté un projet local ou de solidarité internationale à visée climatique**. Vous pouvez répondre à l'appel à projets si : **i) Vous êtes une association, un établissement scolaire, un centre social domiciliés à Lille ou dans la région des Hauts-de-France et si ii) Votre projet sera mis en œuvre entre mars et décembre 2018 à Lille, dans le Nord, le Pas de Calais ou dans une zone de coopération des collectivités de la région (ex : la ville de Saint- Louis au Sénégal pour la Ville de Lille, la ville de Limonade en Haïti avec la ville d'Arras...)**. La structure doit avoir l'ambition de réaliser un projet local ou de solidarité internationale contre les changements climatiques ou en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Cette thématique revêt des champs d'intervention aussi différents que : le développement des énergies renouvelables, la lutte contre la déforestation, la préservation des milieux naturels, l'amélioration du cadre de vie. Date limite de candidature : **1<sup>er</sup> février 2018**.

Informations complémentaires : [http://www.fondationdelille.org/climat/wp-content/uploads/2017/10/Fondation-de-Lille\\_Appelel-A0-projet\\_Fonds-Solidarit-A9-Climat\\_2017\\_2018.pdf](http://www.fondationdelille.org/climat/wp-content/uploads/2017/10/Fondation-de-Lille_Appelel-A0-projet_Fonds-Solidarit-A9-Climat_2017_2018.pdf)

➤ **Fondation de France // Sport et santé en milieu rural**

Dans une logique de prévention ou d'amélioration de la santé, la Fondation de France **soutiendra des projets innovants qui favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique régulière et de proximité pour les personnes qui en sont les plus éloignées (personnes âgées, en situation de handicap, souffrant de**

maladies chroniques, bénéficiaires des minima sociaux...). Ces activités devront se dérouler **en milieu rural** et concerner très majoritairement les personnes qui y vivent, sans délimitation d'âge et au bénéfice du plus grand nombre. Les femmes adultes sont, par exemple, l'un des publics cibles de projets recevables. **Les structures favoriseront l'ouverture sur la vie locale et la mixité des publics.** La pérennisation de l'action devra être anticipée pour une meilleure intégration sur le territoire en question. La Fondation sélectionnera les projets au regard des critères suivants : **i) Le projet devra être majoritairement à destination des usagers qui vivent sur le territoire rural.** Les personnes bénéficiaires devront nécessairement avoir été **pré-identifiées.** **ii) L'activité devra être accessible, régulière et ouverte** au plus grand nombre de personnes exclues de la pratique. Une attention particulière sera portée sur les critères spécifiques de **proximité** avec le lieu de vie réelle des publics et de l'implication des familles. **iii) Les projets d'inclusion dans les clubs sportifs locaux seront favorisés.** **iv) Le projet devra mobiliser un encadrement de qualité et justifier d'une articulation entre les compétences sportives et sanitaires** mobilisées au service des personnes accompagnées. **v) Le projet démontrera la création d'un ancrage territorial important.** **vi) Les modalités de suivi et d'évaluation de l'impact du projet devront prendre en compte les indicateurs proposés par la Fondation de France** et avoir été intégrées à la démarche mise en œuvre en impliquant autant que possible les usagers. **vii) Si le projet est porté par un établissement ou un service social ou médico-social, il devra démontrer comment les actions envisagées ont vocation à ouvrir l'établissement sur son environnement extérieur.** La Fondation de France privilégiera **les projets pluriannuels.** Le projet peut inclure, outre la pratique sportive, **des actions de formation, de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.** Date limite de candidature : **21 février 2018.**

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/fr/sport-et-sante-en-milieu-rural>

➤ **CFSI - Fondation de France // Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest**

L'objectif général de cet appel est de : **i) promouvoir des initiatives locales** de renforcement de l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale ouest-africaine viable et durable; **ii) d'en partager les acquis** à des échelles plus vastes ; **iii) et de contribuer à la documentation de la soutenabilité** de ce modèle agricole qui soit susceptible d'interpeller les décideurs pour une prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques. Le programme soutient des projets qui prennent en compte l'une et l'autre des deux thématiques suivantes : **a) connecter agriculture familiale et marchés / promouvoir le « consommer local » ; b) développer des pratiques d'agriculture durable / des systèmes alimentaires durables.** L'appel à projets 2018 cible exclusivement **les innovations spécifiques à la connexion avec les marchés de masse.** En 2018, seuls seront sélectionnés les projets démontrant une réelle capacité à mettre en œuvre des innovations répondant au questionnement prioritaire suivant : **Comment dépasser les marchés de niche ?** – que ce soit au travers des achats institutionnels ou via des actions visant à toucher un nombre significatif de consommateurs des catégories moyennes et pauvres, voire très pauvres. Deux types d'initiatives seront soutenus : **1) des projets de courte durée (un an), pour un montant accordé de 10 000 à 15 000 euros ; 2) des projets pluriannuels (maximum trois ans), pour un montant, sur l'ensemble de la période, d'un maximum de 50 000 euros pour 3 ans** (versés par tranche annuelle au vu de l'avancement du projet). La subvention accordée **est plafonnée à 80% du budget total de l'action.** **Important : l'appel à projets est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre une organisation ouest-africaine et une organisation européenne. L'organisation porteuse peut être ouest africaine ou européenne.** Date limite de candidature : **26 février 2018.**

Informations complémentaires : <http://www.cfsi.asso.fr/thematique/appele-a-projets-promotion-lagriculture-familiale-afrique-louest-fondation-france-et-cfsi>



➤ **Fondation SNCF // « Faire ensemble avec nos différences »**

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation SNCF choisit de soutenir **des actions interassociatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement ou se connaissent mal de se rencontrer et de partager des activités communes. L'objectif est de **leur permettre de s'ouvrir aux autres, s'enrichir des différences, partager pour aller au-delà des idées reçues et aussi trouver leur place dans la société**. Au-delà de la rencontre, la notion de « **faire ensemble** » est **fondamentale**, car l'action commune favorise le partage et l'enrichissement mutuel. Les enjeux de cette démarche sont donc : **1. La co-construction associative** qui multiplie les angles d'attaque, conforte la pertinence des actions, et qui par la mutualisation des ressources et des énergies optimise l'impact et fait bouger les lignes. **2. Le partage des « différences »** dans l'action et la mise en œuvre de réalisations communes. Pour favoriser la rencontre des publics, 4 thèmes sont proposés. Ils ne sont pas exclusifs dans la mesure où le projet s'inscrit dans le « Faire ensemble » tel qu'il est défini ci-dessus. **i) Intergénérationnel** : projets qui associent 2 générations ou plus ; **ii) Personnes en situation de handicap / Personnes valides** : projets qui associent un public en situation de handicap et un public valide. **iii) Interculturel** : Le projet pourra encourager la rencontre entre des personnes de cultures différentes ; **iv) Mixité (filles / garçons)** : projets qui aident à mieux apprécier les enjeux liés au genre. Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets **doivent être accompagnés par une Maison des Associations ou une structure relai** participant à la démarche. Dans le cas contraire, le projet ne sera pas étudié. La dotation sollicitée doit être comprise **entre 1 000€ et 5 000 €** et ne doit pas excéder **30 % du total du budget prévisionnel** de l'action (hors contributions Volontaires). Date limite de candidature : **08 mars 2018**

Informations complémentaires : <https://www.fondation-sncf.org/fr/nos-appels-a-projets/>

➤ **CDC - Développement solidaire // Développement économique et local, Éducation/Formation, Santé**

Animée, depuis 1985, par des salariés de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, l'association CDC Développement solidaire a pour objectifs : **i)** d'apporter un soutien financier à la réalisation de projets de solidarité internationale destinés à améliorer les conditions de vie des populations dans les pays les moins avancés ; **ii)** d'agir en partenariat avec des associations françaises expérimentées dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du développement de l'économie locale ; **iii)** de s'assurer que les habitants sont parties prenantes à la définition et à la réalisation de ces projets ; **iv)** d'entreprendre des actions d'information sur les pays concernés. Les conditions d'éligibilité des associations et des projets sont les suivantes : **a)** L'opérateur doit être une ONG française ayant au moins trois ans d'activités. **b)** L'opérateur doit assurer un autofinancement de son projet à hauteur **de 15 %**. **c)** La subvention doit être affectée à un projet défini. Le montant maximum de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à **20 000 €**. Date limite de candidature : **15 novembre 2018**.

Informations complémentaires : <http://www.cdcdeveloppementsolidaire.org/Conditions-de-selection-des>

➤ **Fondation OCIRP // « Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public »**

La Fondation d'entreprise OCIRP – Au cœur de la famille apporte son soutien financier à des projets développés par des structures à but non lucratif et dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir. Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i)** Ils peuvent **aider directement l'enfant orphelin et sa famille**. **ii)** Les projets destinés à **la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation** sont aussi concernés. **iii)** Les projets culturels visant à **sensibiliser un large public**. **iv)** **Des projets de recherche en sciences humaines et sociales** ayant pour objectif **d'approfondir**

**les connaissances sur l'orphelinage.** Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et **favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques.** Pour constituer un ou plusieurs dossiers, connectez-vous sur [fondation-ocirp.fr](http://fondation-ocirp.fr), rubrique Appel à projets. Date limite de candidature : **31 décembre 2018.**

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets#appels>

➤ **Fondation SNCF // Apprendre pour Grandir**

Cet appel permet de soutenir des projets centrés sur deux étapes décisives : **i) La petite enfance (jusqu'à 6 ans)** : pour faire aimer les mots sur un mode ludique et favoriser l'implication des parents. **ii) Les années collège (11-15 ans)** : pour consolider les savoirs de base. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge 11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des **ACTIONS NUMÉRIQUES**. Pour donner plus de souplesse aux associations, il est **ouvert de façon permanente**. Deux jurys sont organisés, **en juin et en novembre**. Tous les dossiers déposés avant le 31 mai, sont examinés au jury de juin. Passée cette date, les dossiers basculent automatiquement sur le jury du mois de novembre. De même, le jury de novembre examine les dossiers déposés avant le 31 octobre. Les projets déposés doivent se dérouler sur **le territoire national (y compris outre-mer)**. Une demande de dotation ne peut excéder **un montant de 10.000€**, sachant que la dotation moyenne par association lauréate s'élève à **3 400€**. La dotation attribuée **ne peut dépasser 30%** du budget global du projet. Sans être un critère d'éligibilité, **les projets inter-associatifs** (c'est-à-dire portés par plusieurs associations) **sont encouragés**. Date limite de candidature : **30 décembre 2020**

Informations complémentaires : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

## Opportunités de financements continues sur l'année

➤ **Fondation Nature & Découverte // Coup de main à la nature**

La Fondation finance des projets proposés par des associations loi 1901 concernant : **i) La protection de la nature** : *Étude, inventaire ou réintroduction d'une espèce disparue. Aménagement, réhabilitation ou acquisition d'un site naturel, soutien aux initiatives émergentes respectueuses de la biodiversité cultivée.* **ii) l'éducation à la nature** : *Projets pédagogiques demandant une participation active des enfants dans la réalisation d'outils complémentaires de ceux déjà existants et qui permettent de découvrir et de mieux connaître la nature.* **iii) la sensibilisation des publics** : *Campagne de sensibilisation à la biodiversité pour le grand public ou à destination d'un public ciblé : édition de documents écrits, réalisation de supports audiovisuels ou multimédias, organisation d'expositions...* **Les projets pédagogiques** (sollicitation d'une aide comprise **entre 8 000 et 25 000 €**) sont examinés par le Comité d'experts de la Fondation qui se réunit **au mois de juin**. Les demandes pour un projet pédagogique seront closes au **1er février de chaque année**. **Les projets "Coup de main"** (sollicitation d'une aide comprise entre **500 € et 3 000 €**) sont présélectionnés par l'équipe Fondation. Les demandes pour un projet "Coup de main" sont donc les bienvenues tout au long de l'année !

Informations complémentaires : <http://www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier>

➤ **Ville de Nantes // Développement international solidaire**

La Ville de Nantes propose chaque année **deux appels à projets** qui s'adressent aux associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité internationale. Le projet est présenté par des **associations ayant un ancrage nantais**, et dont les programmes **sont tournés vers les pays en développement et réalisés dans ces pays**. Les projets tendent à **la satisfaction des droits fondamentaux** (alimentation, éducation, santé) et à **l'amélioration des conditions de vie, le renforcement des capacités des acteurs dans une démarche respectueuse des critères locaux, des critères de développement durable et de respect de l'environnement**. Les actions seront conformes au texte de la Charte de la Coopération décentralisée pour le développement durable approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Nantes le 8 octobre 2004. **Deux appels à projets sont ouverts chaque année**. Les dossiers doivent être transmis : **i) entre le 1er octobre de l'année N-1 et le 15 janvier de l'année concernée ii) ou entre le 1er juillet et le 1er septembre de l'année concernée**, par voie postale ou déposé à : **Madame le Maire de Nantes Hôtel de Ville 2 rue de l'hôtel de Ville 44094 Nantes cedex 1** et par mail (document PDF) à l'adresse suivante : [apdis-nantes@nantesmetropole.fr](mailto:apdis-nantes@nantesmetropole.fr). Les montants alloués sont déterminés par la Commission selon l'ampleur et la qualité du projet. L'aide de la Ville de Nantes **ne pourra excéder 20% du montant du budget de l'action**, et est nécessairement affectée au projet pour lequel elle a été sollicitée.

Informations complémentaires : <https://www.nantes.fr/home/jouons-collectif/appels-a-projets/developpement-international-soli/appele-a-projets-developpement-in.html>

➤ **YCID – AFACE // Yvelines-Afrique pour un développement en commun**

Ce fonds s'adresse aux entreprises et associations membres domiciliées dans les Yvelines souhaitant mettre en œuvre un projet économique en Afrique. Il a pour vocation **de soutenir des initiatives de nature économique, potentiellement sources d'impacts sur la pauvreté en Afrique, mais aussi d'impacts sur la croissance yvelinoise**. Les critères d'éligibilité, déterminant la validité de la demande, applicables aux opérations présentées pour une demande de prêt d'honneur sont les suivants : **i) Avoir une finalité économique, c'est-à-dire impliquant la génération d'un flux financier propre permettant la prise en charge du remboursement du prêt accordé ; ii) Avoir pour destination un pays africain, hors territoires placés sous la souveraineté d'un pays non-africain**. Le prêt accordé par le prêteur a le caractère **d'un prêt d'honneur : il ne donne pas lieu à paiement d'intérêts sur le montant prêté, et n'est assis sur aucune garantie économique présentée par le porteur de l'initiative, hormis sa parole d'honneur**. Le bénéficiaire s'engage cependant à souscrire une assurance décès et invalidité permanente au bénéfice du prêteur pour couvrir ses risques personnels. **Pour les entreprises, le prêt d'honneur est accordé à titre individuel au représentant légal de la société ou de son établissement**. Doté à terme de **300 000€**, le fonds est en mesure d'accorder des prêts d'une **durée allant jusqu'à 5 ans**, comprenant une possible période de différé de remboursement, **d'un montant variant entre 15 000 € et 50 000€, à un taux de 0%** par initiative. L'instruction des dossiers est entièrement déléguée à l'AFACE : aucun dossier ne sera ni reçu ni transmis par YCID.

Informations complémentaires : [https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2017/YCID\\_YADEC.pdf](https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2017/YCID_YADEC.pdf)

➤ **Coopération belge au développement (DGDC) // Policy Planning, Consolidation de la Paix et Soutien à la Médiation**

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans le cadre du concept de consolidation de la paix, et répondre au moins à l'un des objectifs suivants : **i) Médiation dans les conflits imminents et en cours – processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale – gestion de crise ; ii) Réparation des dommages causés par un conflit ; iii) Désarmement – démobilisation – (ré)intégration d'anciens combattants (DDR) ; iv)**

Construction/renforcement des institutions publiques, promotion de la bonne gouvernance ; **v)** Construction/renforcement de l'état de droit et de l'appareil judiciaire ; **vi)** Développement des capacités et renforcement de la société civile ; **vii)** Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs ; **viii)** Respect des droits de l'homme et conscientisation ; **ix)** Promotion des droits de l'enfant en mettant l'accent sur la problématique des enfants soldats ; **x)** Opérations de déminage et non-prolifération ; **xi)** Gestion efficace et équitable des richesses naturelles. Les propositions de projet peuvent être introduites **à tout moment mais de préférence entre le 1er janvier et le 30 juin**. Les projets introduits après cette date ont à priori moins de chances d'être approuvés durant l'exercice en cours. Compte tenu des diverses étapes de la procédure, il est recommandé d'introduire une proposition de projet **6 mois avant la date de démarrage prévue** afin de garantir le paiement du subside dans les temps. Les projets doivent être de **36 mois maximum** et la contribution **maximum est de 1 500 000 euros**.

Informations

complémentaires :

[https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes\\_politiques/paix\\_et\\_securite/prevention\\_des\\_conflits\\_et\\_consolidation\\_de\\_la\\_paix](https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/paix_et_securite/prevention_des_conflits_et_consolidation_de_la_paix)

➤ **Fondation Agir sa vie**

Placée sous l'égide de la Fondation de France, la FASV soutient **les projets novateurs qui offrent à des personnes en situation d'exclusion, de grandes difficultés matérielles ou de détresse morale, la possibilité de sortir de leur situation et de devenir acteurs de leur propre vie et acteurs du développement durable de leur communauté familiale, locale, professionnelle...** L'aide de la Fondation AGIR SA VIE consiste en un appui financier pour un "**coup de pouce**" au **lancement d'un nouveau projet**, principalement sous la forme d'une subvention à l'investissement initial. Elle soutient uniquement **des projets collectifs** qui correspondent à des actions pérennes. Le montant de la subvention accordée va de **2 000 à 15 000 euros** par projet. Le taux de financement est plafonné à **50% du budget total** de l'action. Les modalités de dépôt du projet varient selon que votre projet a lieu en France ou à l'international : **i) Si votre projet a lieu en France** : déposez votre dossier directement auprès de la Fondation en suivant ses instructions. **ii) Si votre projet a lieu à l'international** : déposez votre dossier en suivant les modalités de l'Agence des Micro Projets (même si vous ne souhaitez pas déposer un projet à l'Agence des Micro Projets). Dans l'étape concernant le budget de votre projet, remplissez la ligne correspondant à la Fondation Agir sa Vie avec le montant que vous souhaitez.

Informations complémentaires : <http://www.fasv.org/>

➤ **Fondation Air Liquide // Environnement, Santé, Développement local**

La Fondation Air Liquide a pour ambition d'accompagner des projets dans tous les pays où le Groupe est présent. Dotée d'un budget de près de **trois millions d'euros sur cinq ans**, elle attribue des moyens financiers, matériels ou humains aux projets qu'elle soutient. La Fondation Air Liquide prête **une attention particulière** aux initiatives à **caractère nouveau** et aux projets de développement nécessitant un « **coup de pouce** » pour **démarrer leur activité**. Pour être examiné par la Fondation, tout dossier de candidature doit remplir les 6 critères de sélection suivants : **i)** Le projet s'inscrit dans l'un des **3 domaines d'intervention de la Fondation**. **ii)** La structure porteuse du projet a un statut juridique défini et poursuit un but non-lucratif. **iii)** la localisation : pour la recherche scientifique, l'organisme porteur du projet doit être localisé dans l'espace économique européen. Pour les micro-initiatives de développement local : le projet doit se dérouler dans un pays où le group Air liquide est présent, à proximité d'une des filiales du groupe. Voir [les pays où le Groupe est](#)

implanté. **iv)** le projet doit être précis, structuré et complet. **v)** le projet doit s'inscrire dans la durée. **vi)** La dotation doit être affectée en majorité à **des investissements** tels que du mobilier, des matériaux de construction, etc. Ces investissements doivent être réalisés après la confirmation du soutien de la Fondation Air Liquide. La Fondation ne **prend pas en charge les frais de fonctionnement** du projet. **Les dossiers de candidature peuvent être soumis à la Fondation tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : <https://www.fondationairliquide.com/fondation-depot-projet/criteres-selection-projets#content>

#### ➤ Fondation Carrefour

La Fondation d'entreprise Carrefour agit **contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation**. Pour faire chaque jour reculer l'exclusion sur ces questions, la Fondation **vient en aide aux personnes en situation de précarité à travers les dons et de collectes de produits de grande consommation**. Elle soutient également **le développement des épiceries solidaires et appuie en outre le développement des productions agricoles**. La Fondation promeut par ailleurs les métiers de bouche. Enfin, pour favoriser une alimentation saine et équilibrée, la Fondation met en œuvre des programmes nutritionnels. Dans ce périmètre d'action, la Fondation **soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation**. Elle apporte ainsi un soutien financier à **des structures têtes de réseaux qui se distinguent par la qualité et la pérennité de leurs actions, cela afin de les accompagner dans leur développement et dans la consolidation de leur démarche.**

Informations complémentaires : [http://www.fondation-carrefour.org/fr/project\\_submission](http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission)

#### ➤ Affaires mondiales Canada du MAECD – Développement International

Dans le cadre de son plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide et afin de cibler davantage son aide internationale, le gouvernement du Canada a établi cinq priorités qui orientent son travail en développement international : **i) accroître la sécurité alimentaire ; ii) un avenir sûr pour les enfants et les jeunes ; iii) favoriser une croissance économique durable ; iv) promouvoir la démocratie ; v) consolidation de la paix, stabilité et sécurité**. En plus de ces thèmes prioritaires, le Canada continue d'intégrer trois thèmes transversaux dans tous ses programmes et dans toutes ses politiques : **1) Accroître la viabilité de l'environnement ; 2) Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ; 3) Appuyer le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance**. A cet effet, en dehors des appels à propositions, il est possible de demander un financement pour un projet de développement international en soumettant une proposition non sollicitée. Avant de consacrer temps et ressources à élaborer une initiative de développement international pour ensuite présenter une demande de financement à Affaires mondiale Canada, consultez les pages suivantes : [Pays ciblés](#) et [Thèmes prioritaires](#). Les projets **ne peuvent excéder 5 ans maximum**. Affaires mondiales Canada **ne fixe pas de financement minimal ou maximal**. Vous devez préciser votre budget, d'après les capacités de votre organisation et les besoins de l'initiative que vous proposez. **Les projets sont reçus et traités tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : [http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/apply\\_funding-demande\\_financement.aspx?lang=fra](http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/apply_funding-demande_financement.aspx?lang=fra)

#### ➤ Yvelines // Fonds d'aide aux jeunes

Vous avez **entre 18 et 25 ans révolus** et vous rencontrez des difficultés pour vous insérer. Si vous voulez entreprendre un projet d'insertion professionnelle ou sociale, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) peut vous soutenir dans cette démarche. En fonction de votre situation, le FAJ intervient de deux manières : **i) il propose une aide financière pour réaliser votre projet d'insertion.** Selon les cas, **ii) celle-ci vous est versée directement sous forme de prêt ou de subvention.** Elle peut aussi être attribuée à l'organisme qui prend en charge votre projet ; il verse une aide temporaire, si votre situation l'exige. Dans chaque cas, il prévoit la mise en place d'un accompagnement social pendant le déroulement de votre projet d'insertion. Pour en bénéficier, vous devez : **a) Résider dans les Yvelines ; b) être âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans révolus ; c) rencontrer des difficultés financières importantes ; d) avoir un projet d'insertion dans le domaine social ou professionnel.**

Informations complémentaires : <https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/as-fajeunes/>

#### ➤ **COALLIA // Appel à projets – Co-développement**

Pour la 7<sup>ème</sup> année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : **• de l'éducation et de la formation • des équipements collectifs (eau, électricité...) • de la santé • du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence.** Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe).** La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet.**

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

#### ➤ **Aides des représentations diplomatiques**

Les ambassades, à travers de nombreux programmes de coopération au développement, accordent des subventions aux ONG dans différents pays. A titre d'exemple, Les Etats-Unis offrent un important support financier et technique pour les projets de renforcement de la société civile. Les représentations américaines lancent des appels à projets pour appuyer les ONG locales travaillant sur les problématiques de stabilisation de conflits, de démocratie, de droits de l'homme, de croissance économique et de sécurité. Les ambassades canadiennes dispensent quant à elles un appui technique et financier à des petites ONG dans les pays en développement à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL). **Les appels à projets sont généralement ouverts toute l'année et les thématiques varient selon la zone géographique.**

Informations complémentaires : <https://www2.fundsfornqos.org/cat/which-foreign-embassies-you-should-approach-to-apply-for-grants/>

#### ➤ **Fondation Itancia**

La Fondation Itancia est un fonds de dotation écologique créée en 2011. Elle soutient des **projets concrets et innovants en France et sur le continent africain : des initiatives de terrain qui visent, chacune à leur échelle, à préserver notre planète.** Elle met en lumière des projets qui nous prouvent que faire autrement est possible. Le montant des bourses attribuées par la fondation **n'est pas communiqué** mais la fondation **ne**

**prend pas en charge la totalité du budget du projet** et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier du projet. La fondation accepte des projets **tout au long de l'année**.

Informations complémentaires : <http://www.fonssdedotationitancia.com/demande-de-soutien.php>

➤ **Fonds de dotation Saur Solidarités**

Le fonds de dotation du groupe Saur, **a pour vocation le développement, la création ou la participation à toutes actions en lien avec l'intérêt général, en France et à l'étranger**. Ces actions peuvent s'exercer dans **les domaines d'intervention du groupe Saur (eau, propreté, ingénierie, loisirs & société...)** ou **concerner toutes démarches de solidarité, telles que l'accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'innovation sociale, l'insertion professionnelle ou la protection de l'environnement**. Le fonds pourra être contributeur d'actions initiées par les collectivités territoriales, dans le cadre de la coopération décentralisée, de la loi Oudin / Santini / Canfin ou de toutes autres démarches d'intérêt public menées par leurs soins. Initiées par d'autres structures publiques ou privées d'intérêt général (association, fondation, ONG...). Les thèmes retenus pour cet appel sont : **i) Insertion professionnelle et emploi local ; ii) l'accès à l'eau et le traitement des déchets dans les pays défavorisés ; iii) l'innovation territoriale**. Les projets peuvent être transmis **soit par un collaborateur du groupe Saur, soit directement par le porteur de projet**.

Informations complémentaires : <http://www.saur.com/le-groupe/saur-solidarites/>

## Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

➤ **Fondation de France // XVIIème édition Prix Marius LAVET**

Le PRIX MARIUS LAVET vise à récompenser **un parcours d'un ingénieur dont les inventions, les travaux innovants et la persévérance ont conduit à des retombées économiques, sociétales ou industrielles reconnues**. Le lauréat recevra un prix **de 15 000 €**. Qui peut candidater ? **Toute personne de nationalité française exerçant (ou ayant exercé) le métier d'Ingénieur et qui a pu fait preuve d'une activité inventive traduite par un aboutissement industriel**. Date limite de candidature : **31 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/fr/lappel-candidature-de-la-xviieme-edition-prix-marius-lavet-est-lance>

➤ **DIAFRIKINVEST Accompagne la diaspora qui entreprend**

Vous êtes **d'origine marocaine, sénégalaise, tunisienne** et résidez en Europe ? Vous avez **un projet d'entreprise dans votre pays d'origine qui peut faire la différence** ? Vous avez l'inspiration, la détermination, mais vous cherchez encore une voie d'accès, des contacts, des outils sur mesure qui répondent à vos questions et à vos besoins ? Ce qui vous manque pour vous lancer, c'est l'élan que vous propose Diafrikinvest. Diafrikinvest initie une nouvelle phase de son appel à projets **du 1er novembre au 31 décembre 2017. 50 entrepreneurs de la diaspora seront accompagnés dans leur parcours de création d'entreprise**, de l'Europe vers le Maroc, le Sénégal ou la Tunisie. Votre projet est peut-être celui que nous attendons. Donnez-lui un coup d'accélérateur !

Informations complémentaires : <https://www.diafrikinvest.com/fr/appel-projet-novembre-2017>

➤ **SUEZ // 6e édition du Prix « SUEZ initiatives-Institut de France »**

Ce Prix récompense **2 projets innovants améliorant l'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets des populations défavorisées dans les pays en développement**. Les 2 projets lauréats reçoivent **50 000 euros chacun** : **i) Le Prix Accès aux Services Essentiels** récompense une innovation, non déposée et libre de droits, développée par un organisme à but non lucratif. Il vise à faire le lien entre la recherche appliquée (au sens large du terme) et les projets opérationnels de développement. **ii) Le Prix Entrepreneurial Social** récompense et encourage une initiative portée par un entrepreneur social. Ces initiatives, génératrices d'emplois, doivent être porteuses d'impact social, en particulier envers les personnes pauvres ou fragilisées. Dans l'esprit de l'«open innovation», ces innovations doivent pouvoir être utilisées par les professionnels du développement dans le secteur de l'eau, de l'assainissement, ou des déchets dans les pays en développement. Date limite de candidature : **15 janvier 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.suez.com/fr/Actualites/Lancement-6e-edition-Prix-SUEZ-initiatives-Institut-de-France>

➤ **Fondation Auchan pour la jeunesse // Prix spécial associations étudiantes**

Ce prix spécial appelle les associations étudiantes à soumettre des **projets de solidarité visant à améliorer la nutrition et la santé des jeunes**. Dotation globale à la clé de **23 000 euros**. Visant à récompenser des projets solidaires en matière de bonne alimentation en faveur de la jeunesse fragilisée, menées dans le cadre d'associations sous statuts loi 1901, le Prix Spécial s'adresse aux étudiants, notamment pour ceux appartenant à une école ou une université partenaire d'Auchan Retail France, dont le projet citoyen s'effectue dans le périmètre géographique de l'un des magasins d'Auchan Retail France. Les critères suivants seront déterminants : **i) le caractère innovant, original ou expérimental ; ii) le maillage local avec des institutions / acteurs du territoire (association, école, hôpital...)** ; **iii) être pérenne ; iv) le démarrage au cours du 1er trimestre 2018**. Date limite de candidature : **26 janvier 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.fondation-auchan.com/actualite/?lastnews=1>

➤ **Fondation Zellidja // Voyages d'études**

La Fondation Zellidja attribue **des bourses de voyage pour permettre à des jeunes de 16 à 20 ans d'effectuer seuls un voyage d'étude sur le sujet de leur choix, dans le pays de leur choix**. Aucune bourse Zellidja n'est attribuée pour des échanges scolaires, des formations, des séjours linguistiques ou des missions humanitaires. Date limite de candidature : **31 janvier 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.zellidja.com/content/les-bourses-zellidja>

➤ **Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux**. Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci**. **Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année** par l'Organisation internationale de la Francophonie au



printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival.**

Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : [http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section\\_2](http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2)

## Dernière minute

### ➤ F3E // appel à manifestation d'intentions pour accompagnement d'études par le F3E en 2018

Le F3E propose à ses membres, à leur demande, plusieurs types d'études en accompagnement et cofinancement éventuel : **études préalables, planification stratégique, suivi-évaluation, capitalisation, évaluation, post-évaluation, effets et impacts, études transversales.** Pourquoi un appel à manifestation d'intentions pour accompagnement d'études par le F3E ? i) Pour améliorer la visibilité / lisibilité de l'accompagnement d'études pour les membres. ii) Pour faciliter l'application des finalités et priorités d'accompagnement d'études par le F3E. iii) Pour renforcer l'anticipation et la programmation de l'accompagnement des études pour les membres et le F3E. Le F3E peut accompagner des études **sans les cofinancer**, ou les accompagner **avec un cofinancement** de sa part dans la mesure de ses moyens. Tous les cofinancements d'études disponibles au F3E en 2018 seront distribués via cet appel. Le F3E peut **accueillir des demandes d'accompagnement sans cofinancement en cours d'année, en dehors de cet appel, dans la limite de ses capacités d'accompagnement.** Membres du F3E, vous avez un projet d'étude ? Vous souhaitez être accompagné et éventuellement cofinancé par le F3E en 2018 ? Répondez à cet appel à manifestation d'intentions en envoyant votre / vos note(s) d'intention renseignée(s) à **Lilian Pioch**, Coordinateur des études du F3E : [l.pioch@f3e.asso.fr](mailto:l.pioch@f3e.asso.fr). Date limite de candidature : **29 novembre 2017 à 12h00 (heure française).**

Informations complémentaires : [https://f3e.asso.fr/media/transfer/doc/lignes\\_directrices\\_ami\\_2018.pdf](https://f3e.asso.fr/media/transfer/doc/lignes_directrices_ami_2018.pdf)

### ➤ Région Ile-de-France // Prolongation de l'appel à projets FSE 2017-2018 - Lutte contre le décrochage scolaire

A travers cet appel à projets la région vise à **identifier les causes du décrochage et de mettre en place des actions pour les traiter, de repérer les jeunes en risque ou en situation de décrochage, et enfin de coordonner les acteurs de terrain pour permettre un accompagnement fluide et de qualité pour ces jeunes.** Les actions pouvant prétendre à un cofinancement sont : **Action n°1** : Actions de prévention du risque de décrochage scolaire. **Action n°2** : Actions visant à permettre le retour en formation initiale de ces publics. **Action n°3** : Ingénierie et mutualisation des outils. Une attention particulière sera portée au respect dans les actions cofinancées des principes horizontaux du POR FEDER-FSE 2014-2020 tels qu'inscrits dans le Règlement (UE) n°1304/2013 du 17 décembre 2013, à savoir **la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, la promotion de l'égalité des chances et de la non-discrimination et l'Innovation sociale.** Date limite de candidature : **30 novembre 2017.**

Informations complémentaires : <http://www.europeidf.fr/prolongation-appel-projets-fse-2017-2018-lutte-contre-decrochage-scolaire>

➤ **Fondation Groupe France Télévisions // L'inclusion sociale des jeunes par le numérique**

La Fondation Groupe France Télévisions lance, en collaboration avec la plateforme de crowdfunding Ulule, un appel à projets pour soutenir et accompagner les initiatives d'associations. Votre projet associatif œuvre **pour l'inclusion sociale par le numérique des jeunes en situation de fragilité et favorise leur entrée dans la vie active ? Jusqu'au 30 novembre**, lancez et financez-le sur Ulule et bénéficiez de l'accompagnement de la Fondation et des collaborateurs du Groupe France Télévisions ! **Parce que la fracture numérique touche aussi les jeunes et plus particulièrement ceux en situation de fragilité**, la Fondation a l'intime conviction que cet appel à projets permettra l'émergence de réponses pour prévenir et réduire cette inégalité : **il s'agit de favoriser leur entrée dans la vie active en les aidant à développer une pratique des outils numériques**. Quels sont les avantages pour votre association ? Vous bénéficierez : **i)** d'un parrain parmi les collaborateurs du Groupe France Télévisions pour vous accompagner dans votre projet ; **ii)** d'un relais de visibilité et de la réalisation de votre vidéo de campagne par nos collaborateurs ; **iii)** d'un **abondement de 2000 €** de la Fondation sur votre projet ; **iv)** d'une formation par Ulule en présence des collaborateurs du Groupe.

Informations complémentaires : <http://www.fondationfrancetelevisions.fr/actualites/nous-lan%C3%A7ons-notre-1er-appel-%C3%A0-projets-l%E2%80%99inclusion-sociale-des-jeunes-par-le-num%C3%A9rique-en>

➤ **Fondation de France // Concours Déclics jeunes**

A travers ce dispositif, la FDF souhaite **accompagner les jeunes et transformer leur passion en projet** : le concours s'adresse à **tous les jeunes de 18 à 30 ans, porteurs d'un projet individuel, original, innovant et altruiste, quel que soit son domaine d'application**. Le Concours Déclics jeunes finance tous types de projets, dans n'importe quel domaine, quel que soit le niveau d'études ou de formation du candidat. Le montant de la bourse *Déclics jeunes* est **7 600€**. Le cofinancement n'est pas obligatoire mais jugé favorablement. Date limite de candidature : **30 novembre 2017**

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/fr/concours-declics-jeunes-0>

➤ **Fondation Yves Rocher // Plantes et biodiversité**

La Fondation Yves Rocher engagée pour une empreinte positive lance un appel à projet pour soutenir la préservation des espèces menacées dans le cadre du programme Plantes et Biodiversité. Le programme Plantes et biodiversité agit pour la sauvegarde du monde végétal et de la biodiversité. Ce nouvel appel à projet est destiné aux structures qui portent un projet de préservation des espèces menacées notamment en matière de connaissance de la biodiversité, préservation, mobilisation, sensibilisation des publics. Date limite de candidature : **30 novembre 2017**.

Informations complémentaires : [http://www.yves-rocher-fondation.org/wp-content/uploads/2017/10/Appel-A-projets-Plantes-et-Biodiversite\\_MAG1.pdf](http://www.yves-rocher-fondation.org/wp-content/uploads/2017/10/Appel-A-projets-Plantes-et-Biodiversite_MAG1.pdf)

➤ **Mairie de Paris // SOLIDAE**

Cet appel à projets est ouvert aux associations proposant des **projets d'accès à l'eau, à l'assainissement et à la gestion durable des déchets**. Le montant global de la subvention demandée doit se situer dans la limite **de 50% du coût total du projet** tous volets confondus avec les limites suivantes par volet : **i) 250.000 euros** pour le volet eau-assainissement, **ii) 150.000 euros** pour le volet déchets ménagers. Les projets candidats doivent être conduits dans les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement. Parmi ces pays, ceux de l'espace francophone bénéficient d'une attention particulière. La durée globale du projet objet de la subvention

doit être comprise **entre 12 et 36 mois**. Le dépôt d'une demande de subvention se fait exclusivement via le Système d'Information Multi-service du Partenariat Associatif (SIMPA) : <https://services-certifies.apps.paris.fr/simpa/ASSO/>. Date limite de candidature : **5 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.paris.fr/actualites/solidae-le-nouvel-appel-a-projets-international-de-la-ville-de-paris-4062> // [aap.solidae@paris.fr](mailto:aap.solidae@paris.fr)

➤ **Mairie de Paris // SOLIDEV**

Le label OSIDEV vise à soutenir des associations parisiennes menant des actions de solidarité internationale. Pour être éligibles, les projets doivent : **i)** s'inscrire dans la dynamique de réalisation des ODD ; **ii)** être réalisés dans un pays en développement ; **iii)** prévoir une restitution de l'action auprès des parisiens afin de rendre compte de sa réalisation, de partager son expérience et de valoriser sa portée en impliquant nécessairement des parisiens originaires des pays extracommunautaires ; **iv)** être réalisé avec en lien avec des partenaires opérationnels et financiers et des acteurs reconnus. **Une attention particulière sera accordée à l'impact environnemental du projet.** La durée globale du projet objet de la subvention ne doit pas excéder **18 mois**. Le montant des subventions est compris **entre 5 000 et 15 000 euros** par lauréat. La demande de subvention ne peut excéder **les 50% du budget** global du projet. Le dépôt d'une demande de subvention se fait exclusivement via le Système d'Information Multi-service du Partenariat Associatif (SIMPA) : <https://services-certifies.apps.paris.fr/simpa/ASSO/>. Date limite de candidature : **5 décembre 2017**.

Informations complémentaires : [labelsolidev@paris.fr](mailto:labelsolidev@paris.fr)

➤ **Région Ile-de-France // Dispositif Ticket-loisirs**

Ce dispositif a pour objectif de : **i)** faciliter l'accès des Franciliens et Franciliennes aux îles de loisirs, propriétés régionales, et leur permettre de profiter des activités et offres de séjours qui y sont proposées, **ii)** favoriser le développement des pratiques sportives et de loisirs au profit de tous les publics et notamment des jeunes, des jeunes franciliens hospitalisés et des personnes en situation de handicap, et ce quel que soit leur handicap ou leur pathologie, **iii)** renforcer le lien entre les acteurs du sport et ces propriétés régionales, **iv)** permettre à des familles franciliennes fragilisées et des femmes victimes de violence de profiter d'un séjour dans un cadre dépaysant. Les Tickets-loisirs, d'une **valeur unitaire de 6€**, sont utilisables **sur 11 îles de loisirs, du 1er juin 2017 au 1er mars 2018**. Ils permettent, suivant les catégories de bénéficiaires, le financement des projets suivants : **Action A** - Sorties en groupe à la journée ; **Action B** - Cycles d'activités sportives ; **Action C** - Séjours « sport-langues » ; **Action D** – Actions portées par le mouvement sportif ; **Action E** -Séjours au profit de familles fragilisées ; **Action F** - Séjours au profit de femmes victimes de violences. Date limite de candidature : **7 décembre 2017**.

Informations supplémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/dispositif-ticket-loisirs>

➤ **FONJEP // Dispositif des postes FONJEP d'éducation au développement**

Le dispositif des postes FONJEP d'éducation au développement (EAD) permet **de cofinancer des postes dans des associations de solidarité internationale ou d'éducation populaire afin de développer auprès du grand public des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les questions de citoyenneté, de solidarité internationale et de développement.** L'AFD a confié au FONJEP la gestion administrative et financière des subventions qu'elle accorde à des associations pour la mise en œuvre de projets d'éducation au développement (EAD). Les missions des postes EAD sont les suivantes : **i)** répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics; **ii)**

favoriser, préparer et animer des manifestations, rencontres ; **iii)** initier des partenariats régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'EAD ; **iv)** lancer, tester et mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale. Le cofinancement d'un poste à hauteur d'environ 8000 € par an pendant 3 ans. Date limite de candidature : **8 décembre 2017.**

Informations complémentaires : <http://www.fonjep.org/content/lappel-a-proposition-postes-fonjep-education-au-developpement-ead-est-lance>